en date du 10 octobre 1856, inventorié, Coté & paraphé sur la lettre B.   B.

Immeubles de la dite Communauté

Une terre Sise & Située en le fief Bourchemin Nord de la Rivière Yamaska Comté de Richelieu de la Contenance de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur le tout plus ou moins, tenant devant à la Rivière Yamaska en profondeur au rang Barreau, d'un côté à Bazile Richard & de l'autre côté à François Lussier avec une vieille maison et une vieille grange dessus construite.

est [illegible] entre les mains du dit [illegible]

J. G. P. H. T. B. n. p.

Et ont onze heures du matin les jour mois & an susdits et ne s'étant plus rien trouvé à inventorier et le présent inventaire se monte à la somme de [illegible] quatre vingt livres ancien cours qui # a promis en faire compte à qui de droit & lorsqu'il en sera requis, requis de signer les dits tuteur subrogé tuteur et estimateurs ont déclaré ne savoir signer de ce enquis ~~& les notaires ont signé avec nous dits notaires après lecture faite~~ excepté le dit Jacques Gendron qui a signé avec nous dits notaires après lecture faite.

~~Jacque Gend~~ quatre renvois en marge — approuvés   mots rayés nuls & un alinéa bon.

Jacque Gendron

T. Brodeur N. P.

[illegible] N. P.

N.o 2480
20 Octobre 1851
Inventaire des biens de la Communauté qui a existé entre Charles Hébert & feue [illegible]
Brevet 12

BRODEUR, T. 1826-1861 CN 602-14